



*Procès-verbal*  
*Le jeudi 17 mai 2001 - n° 23*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 06.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Affaires prioritaires

#### *Crédits budgétaires*

M. Brouillet, vice-président, entend quelques remarques supplémentaires sur le rappel au Règlement soulevé par M. Paradis, leader de l'opposition officielle, à la fin de la séance d'hier, concernant la conformité du projet de loi de crédits qui sera présenté à l'Assemblée, aux crédits budgétaires, tels qu'étudiés par les commissions permanentes.

Puis, à 10 h 30, il suspend les travaux à loisir.

---

La séance reprend à 10 h 55.

---

M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante sur le rappel au Règlement soulevé par M. Paradis, leader de l'opposition officielle.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Les montants à voter dans le projet de loi n° 6, Loi n° 2 sur les crédits 2001-2002, concordent avec les crédits à voter apparaissant au volume 2 du Budget des dépenses 2001-2002, lequel a fait l'objet d'une étude en commission parlementaire. L'article 1 du projet de loi 6 reflète d'ailleurs cette situation.

**17 mai 2001**

---

Le débat sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2001-2002 ayant été terminé à la séance d'hier et l'Assemblée ayant statué sur les motions de censure et sur la motion de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances présentée à la fin du discours sur le budget, ces rapports sont mis aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Carrier-Perreault, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné à la séance du 15 mai dernier, sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Avant que ne reprenne le débat sur le projet de loi, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, soulève un rappel au Règlement par lequel il affirme que le vote ayant été reporté sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2001-2002, l'Assemblée ne peut procéder à aucune autre affaire, parce que la présentation du projet de loi de crédits qui y fait suite est aussi une affaire prioritaire.

M. Brouillet, vice-président, rend la décision suivante :

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

En vertu du paragraphe 6 de l'article 87 du Règlement, seul le débat restreint sur les rapports des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires est une affaire prioritaire. C'est pourquoi le vote sur ces rapports ayant été reporté, l'Assemblée peut poursuivre les affaires du jour sur une autre affaire.

Le débat se poursuit sur l'adoption du principe du projet de loi n° 175.

**17 mai 2001**

---

À 11 h 58, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 07.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 193 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de pétitions**

M. Côté (Dubuc) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 210 citoyens et citoyennes de la Ville de La Baie, concernant une modification proposée au décret 150-2001 du gouvernement du Québec pour exclure la Ville de La Baie du projet de fusion au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

(Dépôt n° 264-20010517)

**17 mai 2001**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Bergman (D'Arcy-McGee) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 79 employés et supporteurs de l'Hôpital Mont  
Sinai, concernant le projet de réforme de la gouverne des régies régionales et des  
établissements de santé.

(Dépôt n° 265-20010517)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 367 producteurs et productrices acéricoles du  
Bas-Saint-Laurent, concernant certaines décisions de la Régie des marchés  
agricoles et alimentaires du Québec.

(Dépôt n° 266-20010517)

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,  
M. Boulianne (Frontenac) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 11 402 citoyens et citoyennes de la MRC de  
L'Amiante, concernant le projet de construction d'un nouveau CHSLD à  
Thetford Mines.

(Dépôt n° 267-20010517)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

**17 mai 2001**

---

L'Assemblée tient le vote reporté sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2001-2002.

Ces rapports sont adoptés par le vote suivant :

(Vote n° 21 en annexe)

Pour : **50** Contre : **39** Abstention : **0**

Puis, M. Simard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 6 Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002.

La motion est adoptée.

Puis, M. Simard propose que le principe du projet de loi n° 6, Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002, soit adopté.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

Enfin, M. Simard propose l'adoption du projet de loi n° 6, Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002.

Cette motion est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 22 en annexe)

Pour : **49** Contre : **38** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 6, Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002, est adopté.

**Motions sans préavis**

**17 mai 2001**

---

Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne la Journée internationale des musées, qui cette année a pour thème

« Les musées : construire les communautés », en reconnaissance du rôle du musée comme institution permanente au service de la société et de son développement.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, Mme Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications, ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre responsable de l'Autoroute de l'information, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale des télécommunications, qui a pour thème cette année « L'Internet : enjeux, opportunités et perspectives ».

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Lamquin-Éthier (Bourassa), présente une motion concernant le projet de loi fédéral C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents ; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

**Avis touchant les travaux des commissions**

**17 mai 2001**

---

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 163, Loi concernant les services de transport par taxi ;
- la Commission de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 162, Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux études ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 161, Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption du principe*

**17 mai 2001**

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, proposant que le principe du projet de loi n° 175, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 175 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 175 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 136, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Brassard, ministre des Ressources naturelles.

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 252 du Règlement, M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, présente deux nouveaux amendements au rapport ainsi qu'une motion proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'édition sur feuilles mobiles des *Lois refondues du Québec*.

Ces amendements et la motion sont déclarés recevables.

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, les amendements sont adoptés.

La motion proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi est adoptée.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

*Adoption du principe*

**17 mai 2001**

---

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

Sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, le projet de loi n° 9 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

### *Adoption*

M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 138, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Julien, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 138 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement et d'une motion proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'édition sur feuilles mobiles des *Lois refondues du Québec*.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Julien, ministre du Revenu, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

\_\_\_\_\_

L'amendement de M. Julien, ministre du Revenu, au projet de loi n° 138, ainsi que sa motion d'ajustement des références contenues dans le projet de loi, sont étudiés et adoptés en commission plénière.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 138, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 138.

**17 mai 2001**

---

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 138 est adopté.

À 17 h 46, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 18 heures.

17 mai 2001

---

La séance reprend à 18 h 04.

---

### Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) à Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, concernant le manque de places en garderie (M. Chevrette, ministre des Transports, remplace la ministre pour ce débat) ;
  - le deuxième, sur une question adressée par M. Ouimet (Marquette) à Mme Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, concernant la hausse des taxes municipales suite aux fusions forcées à Montréal (M. Chevrette, ministre des Transports, remplace la ministre pour ce débat) ;
  - le troisième, sur une question adressée par M. Gauthier (Verdun) à M. Rochon, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, concernant les surplus actuariels suite à l'adoption de la loi péquiste sur les régimes complémentaires de retraite.
- 

À 18 h 43, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 22 mai 2001, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

17 mai 2001

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur les rapports regroupés des commissions qui ont étudié les crédits budgétaires des ministères pour l'année financière 2001-2002 :

(Vote n° 21)

POUR - 50

Arseneau	Boulerice	Dionne-Marsolais	Létourneau
Barbeau	Boulianne	Duguay	Ménard
Baril	Brassard	Facal	Morin
( <i>Arthabaska</i> )	Brouillet	Gendron	Papineau
Beaudoin	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paré
Beaumier	Chevrette	Goupil	Payne
Bédard	Cliche	Julien	Rioux
Bégin	Côté	Labbé	Rochon
Bergeron	( <i>Dubuc</i> )	Landry	Signori
Bertrand	Côté	Laprise	Simard
( <i>Charlevoix</i> )	( <i>La Peltrie</i> )	Leduc	( <i>Richelieu</i> )
Bertrand	Cousineau	Léger	St-André
( <i>Portneuf</i> )	Désilets	Lelièvre	Trudel
Blanchet	Deslières	Lemieux	Vermette

CONTRE - 39

Beauchamp	Chenail	Lamquin-Éthier	Paradis
Béchar	Cholette	Laporte	Pelletier
Bélanger	Copeman	Leblanc	( <i>Chapleau</i> )
Benoit	Cusano	Maciocia	Poulin
Bergman	Dumont	MacMillan	Sirros
Bordeleau	Fournier	Marcoux	Tranchemontagne
Bourbeau	Gautrin	Marsan	Vallières
Brodeur	Gobé	Middlemiss	Williams
Chagnon	Houda-Pepin	Mulcair	
Charest	Jérôme-Forget	Normandeau	
( <i>Sherbrooke</i> )	Lamoureux	Ouimet	

17 mai 2001

---

Sur la motion de M. Simard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, proposant l'adoption du projet de loi n° 6, Loi n° 2 sur les crédits, 2001-2002 :

(Vote n° 22)

**POUR - 49**

Arseneau	Boulerice	Duguay	Ménard
Barbeau	Boulianne	Facal	Morin
Baril	Brassard	Gendron	Papineau
( <i>Arthabaska</i> )	Carrier-Perreault	Geoffrion	Paré
Beaudoin	Chevrette	Goupil	Payne
Beaumier	Cliche	Julien	Rioux
Bédard	Côté	Labbé	Rochon
Bégin	( <i>Dubuc</i> )	Landry	Signori
Bergeron	Côté	Laprise	Simard
Bertrand	( <i>La Peltrie</i> )	Leduc	( <i>Richelieu</i> )
( <i>Charlevoix</i> )	Cousineau	Léger	St-André
Bertrand	Désilets	Lelièvre	Trudel
( <i>Portneuf</i> )	Deslières	Lemieux	Vermette
Blanchet	Dionne-Marsolais	Létourneau	

**CONTRE - 38**

Beauchamp	Chenail	Laporte	Poulin
Béchar	Cholette	Leblanc	Sirros
Bélangier	Copeman	Maciocia	Vallières
Benoit	Cusano	MacMillan	Williams
Bergman	Dumont	Marcoux	
Bissonnet	Fournier	Marsan	
Bordeleau	Gautrin	Middlemiss	
Bourbeau	Gobé	Normandeau	
Brodeur	Houda-Pepin	Ouimet	
Chagnon	Jérôme-Forget	Paradis	
Charest	Lamoureux	Pelletier	
( <i>Sherbrooke</i> )	Lamquin-Éthier	( <i>Chapleau</i> )	